



Commune d'Agneaux

COMPTE-RENDU de la 2^{ème} séance du conseil municipal du **31 MARS 2016**

Date de convocation : 25/03/2016

Date d'affichage : 01/04/2016

L'an deux mille seize, le trente et un mars à vingt-heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le vingt mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÈQUE, maire.

Étaient présents : Alain SÉVÈQUE, Jean-Marie BARRÉ, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORÉ, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Yolanda TESNIERE, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Élisabeth LEGRAND (procuration à Jean-Marie BARRÉ), Michèle DEBONO (procuration à Michel DUPONT), Christian DELANOË (procuration à Thierry BILLORÉ), Olivier DUVAL (procuration à Dany DAVID), Michèle LALLIER (procuration à Jacques LECHEVALLIER), Gaëlle LOIT (procuration à Annick LAMAZURE), Daniel DEPINCÉ (procuration à Noëlle LECLERC-BUICHON).

Était absente : Evelyne MASSICOT

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame BERNABÉ-DOLLEY a été désignée comme secrétaire de séance.

QUESTIONS SOUMISES A DÉLIBÉRATION

2016/03/03 - AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

L'instruction budgétaire et comptable M14 rappelle aux collectivités locales, qu'après le vote du compte administratif et du compte de gestion, il appartient de procéder à l'affectation des résultats excédentaires ou déficitaires de fonctionnement. L'excédent de fonctionnement de l'année 2015 pour le budget communal s'élève à : 564 096,96 €. L'excédent de section d'investissement de l'année 2015 pour le budget communal s'élève à 176 669,95 €. L'excédent de clôture de l'exercice 2015 s'élève donc à 740 766.91 € ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances en date du 22 mars 2016 ;

Ayant entendu l'exposé de M. BARRÉ et après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 164 096.96 € en section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget prévisionnel communal de l'exercice 2016 ;
- d'affecter l'autre partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 400 000,00€ en section d'investissement au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » du budget prévisionnel communal de l'exercice 2016 ;
- d'inscrire en recettes d'investissement le solde positif du compte administratif d'un montant de 176 669,95 €.

2016/03/04 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivant, L.2331-3 ;

Vu la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;

Vu les Lois de finances annuelles ;

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales revenant à la commune pour l'exercice 2016 ;

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales d'un montant de 1 667 431 € ; les taux de l'année 2015 peuvent être maintenus pour l'exercice 2016.

Vu l'exposé de M. BARRÉ et après en avoir délibéré,
L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de fixer les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

Taxes	Taux proposés	Base d'imposition	Produit
d'habitation	9,82	6 115 000,00 €	600 493,00 €
foncière (bâti)	15,16	6 851 000,00 €	1 038 612,00 €
foncière (non bâti)	31,72	89 300,00 €	28 326,00 €
		total	1 667 431,00 €

2016/03/05 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à L 2343-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1983) ;

Ayant entendu les orientations générales du budget 2016 ;

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'arrêter le budget primitif de l'exercice 2016 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissements	1 866 026.35 €	1 866 026.35 €
Fonctionnement	3 942 234.71 €	3 942 234.71 €
Total	5 808 261.06 €	5 808 261.06 €

Le budget de l'exercice 2016 a été établi en conformité avec la nomenclature M14. (Présentation du budget annexé).

2016/03/06 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ANNEE 2016

Vu l'avis de la commission des affaires culturelles en date du 8 mars 2016 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 22 mars 2016 ;

Vu le vote du budget relatif à l'exercice 2016 en date du 31 mars 2016 ;

Considérant l'importance de la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité et des liens d'amitiés entre tous les Agnelais ;

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de verser aux associations culturelles pour l'exercice 2016, les subventions telles que figurant sur le tableau ci-dessous :

N°	Nom association - Président - Adresse	Subvention 2016
SN4	Joie et santé M.LALOUX Dominique 215 rue de la Vignette 50180 Agneaux	400.00 €
5	Comité des fêtes M. YBERT Alain 25 Rue du Coteau 50180 AGNEAUX	750.00 €
6	Association culturelle d'Agneaux Mme DILASSER 2 Rue de Normandie 50180 AGNEAUX	1000.00 €
22	Club de l'amitié Mme RENOUF Janine 86 rue de Villechien 50180 AGNEAUX	450.00 €
23	Agneaux culture loisirs M LESOUEF 24 Place de Gouville 50180 AGNEAUX	1000.00 € 3000.00 €
SN23	Les Saltimbrés M DANNIELOU Guillaume 1 impasse de la Palière 50180 AGNEAUX	750.00 €
30	Comité de jumelage Agneaux Bruck Mme MADORE 10 Rue du Coteau 50180 AGNEAUX	500.00 €
31	Comité de jumelage Agneaux Rapolt M. ENEE 295 rue de la Vignette 50180 AGNEAUX	500.00 €
35	Chorale de cœur en cœur Mme JOUENNE 70 Village Villechien 50180 AGNEAUX	300.00 €
37	Souvenir français Mr Ruault 11 Rue de Normandie 50180 AGNEAUX	40.00 €
58	Histoire de fils en fleurs Mme LAVIEILLE Anne-Marie 66 L'Orée du Bois 50180 AGNEAUX	1500.00 € 3500.00 €
67	Les amis de la Coda Mr Daniel PICOT Ecole de Musique 12 avenue Sainte-Marie – 50180 Agneaux	500.00 €
TOTAL		14 190,00 €

Les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2016.

Le versement de toute subvention ne pourra être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

Vu l'avis du Bureau Municipal du 11 février 2016 ;
 Vu l'avis de la commission des finances en date du 22 mars 2016 ;
 Vu le vote du budget relatif à l'exercice 2016, intervenu le 31 mars 2016 ;

Considérant l'importance de la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité et des liens d'amitiés entre tous les Agnelais ;

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de verser aux associations « caritatives et divers » pour l'exercice 2016, les subventions telles que figurant sur le tableau ci-dessous :

N°	Nom association - Président - Adresse	Subventions 2016
3	Union des anciens combattants M. LEREDDE Jean 11 Rue Marin Marie - 50180 AGNEAUX	300,00 €
10	Amicale du personnel des services communaux Mme BEAUDOUIN Mairie 50180 AGNEAUX	2 000,00 €
13	A.P.E.I Mme HELAINE 10 Rue de la Cavée 50180 AGNEAUX	150,00 €
18	Prévention routière M. RIVIERE 3 Avenue de Verdun 50000 SAINT LO	50,00 €
19	Secours populaire Mme LUCE 217 Rue Jean Follain 50000 SAINT LO	300,00 €
28	Les Restos du cœur M. HERY 157 Rue J. Boucard 50000 SAINT LO	750,00 €
38	Banque alimentaire M LEROY 100 Rue Léon Jouhaux 50000 SAINT LO	600,00 €
39	Secours catholique M.LEPRIEUR Square du 1er mai 50000 SAINT LO	300,00 €
54	Association A N A I M. LAURENT 12 Rue de Normandie 50180 AGNEAUX	250,00 €
60	Enfance Espoir Mme DANIEL 30 Rue de l'Epargne 94600 CHOISY LE ROI	100,00 €
	Itep 340 Chemin du Boscq 50180 Agneaux	300,00 €
	Lire et Faire Lire M.Kjorvel 5 Boulevard de la Dollée	150,00 €
2	Association des parents d'élèves Ecole Marie Ravenel Mme Lejeune 2 rue de Savoie – 50180 Agneaux	500,00 €
4	Amicale des plus de 65 ans Mme Legrand Le Tailleux – 50180 Agneaux	1500,00 €
	Antenne Saint Loise France ALZHEIMER Mme RABEC, Maison des Associations 40 impasse du Dr Schweitzer 50000 Saint-Lô	100,00 €
Total		7 350,00 €

Les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2016.

Le versement de toute subvention ne pourra être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

2016/03/08 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ECOLES ET EXCEPTIONNELLES 2016


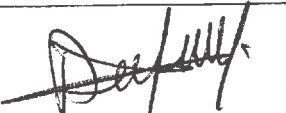
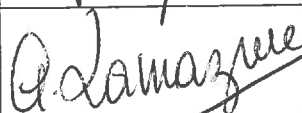
- Vu** l'avis favorable de la commission des affaires scolaires en date du 2 février 2016 ;
Vu les délibérations du 25 février 2016 n° 2016/02/07 et n° 2016/02/09 ;
Vu l'avis de la commission des finances en date du 22 mars 2016 ;
Vu le vote du budget relatif à l'exercice 2016, intervenu le 31 mars 2016 ;

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** :

- d'attribuer au groupe scolaire MARIE RAVENEL et de verser à l'Institut les subventions telles que figurant sur le tableau ci-dessous,
- d'inscrire au budget une somme de 9061,00€ pour permettre de répondre aux demandes de subventions exceptionnelles à approuver en conseil municipal.

Ecoles et exceptionnelles	Subvention 2016
Groupe scolaire Marie Ravenel	19 500,00 €
Institut Saint-Lô	4 899,00 €
Subventions exceptionnelles selon besoin à approuver en Conseil municipal	9 061,00 €
Total	33 460,00 €

Les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2016.

Alain SÉVÈQUE		Françoise COULOMBIER	
Jean-Marie BARRÉ		Daniel DEPINCÉ	
Dany DAVID		Catherine CAUDIN	
Thierry BILLORÉ		André BULUCUA	
Michèle DEBONO		Yolanda TESNIERE	
Christian DELANOË		Jacques LECHEVALLIER	
Colette LECOT		Pauline BERNABÉ-DOLLEY	
Thierry DUPRAY		Olivier DUVAL	
Gaëlle LOIT		Michèle LALLIER	
Michel DUPONT		Michel MADORÉ	
Evelyne MASSICOT		Annick LAMAZURE	
François HÉRY		Jean-Yves LEMÉTAYER	
Noëlle LECLERC-BUICHON		Élisabeth LEGRAND	
Éric LE BRUMAN			